

Règlement pièces écrites

Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

B8 - Edifices particuliers

B8030

Tour de Castéra (vestiges)

Commune(s) Gradignan

Adresse Allée Saint Albe

Intérêt architectural et historique

Tour, d'une hauteur de 15 mètres, prise dans un mur d'enceinte dont il ne reste que quelques pans de 2 à 5 mètres de haut. Il s'agit du seul vestige du château des Comtes d'Ornon, datant de la fin du XIII^e siècle.

Prescriptions spécifiques

- La démolition totale n'est pas autorisée, sauf dans le cas où elle fait l'objet d'une procédure d'insalubrité et/ou de périls irrémediables.
- La démolition partielle, l'extension et la surélévation sont autorisées dans le cadre d'un projet global de restauration et de mise en valeur.
- Le traitement des espaces extérieurs doit participer à la mise en valeur de la construction concernée par la « protection patrimoniale » : matériaux, plantations, clôtures, composition (notamment en prenant appui sur les traces archéologiques).
- Les éléments constituant les espaces extérieurs (composition d'ensemble, végétation, pavages, clôtures, fontaines), témoins d'une composition paysagère de qualité doivent être préservés ou remplacés par un dispositif équivalent.